



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4001

Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière, pour l'organisation de la manifestation "Lyon Kayak", le samedi 22 et le dimanche 23 septembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4001 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 20 000 EUROS A L'ASSOCIATION CANOË KAYAK LYON OULLINS MULATIERE, POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LYON KAYAK", LE SAMEDI 22 ET LE DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la manifestation « Lyon Kayak », les 22 et 23 septembre 2018.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

« Lyon Kayak » est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée-sur-Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2017, environ 2 100 participants étaient présents sur les deux jours.

Le samedi 22 septembre, plusieurs animations seront proposées sur la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
- une épreuve pour les 10-15 ans « Lyon Kayak Kid » à 11h30 ;
- un défi inter-entreprises « Dragon Boat » de 13h30 à 16h ;
- des initiations et baptêmes de stand up paddle et kayak pour les enfants de 14h à 18h ;
- un parcours de sprint « Fun Slalom » de 16h à 18h ;
- et enfin une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique, à 18h.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 15h.

Le dimanche 23 septembre, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée-sur-Saône. La randonnée commencera à 11h30 avec deux parcours possibles :

- un parcours « découverte » de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée-sur-Saône, passeront le long de l'île Barbe à Lyon 9^e, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5^e, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2^e ;
- un parcours « sportif » de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône-Saône pour un passage sous la passerelle Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération Française Handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite est attendue.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'événement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès de sportifs avertis et débutants ;
- défendre des valeurs telles que l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le plaisir de l'effort ;
- permettre l'accès au plus grand nombre avec des parcours différents selon les niveaux ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur les fleuves et les quartiers de la Confluence et ainsi de découvrir Lyon de façon originale.

En 2017, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2017/3156 du 18 juillet 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 23 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 105 300 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 12 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 22 et 23 septembre 2018.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, imputation 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT